



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

8ème anniversaire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

A l'occasion du 8ème anniversaire de l'adoption à l'ONU du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Mouvement de la paix appelle à poursuivre la campagne mondiale d'opinion pour l'élimination totale des armes nucléaires

Le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires a été adopté le 7 juillet 2017 par l'assemblée générale des Nations Unies par 122 Etats. Il est entré en vigueur le 21 janvier 2021.

Il constitue le premier instrument juridiquement contraignant qui prohibe explicitement la possession, le développement, le test, le transfert et l'usage ou la menace d'usage des armes nucléaires. Son article 1 stipule que « *Chaque État Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :*

a) *Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires; b)* *Transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; c)* *Accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; d)* *Employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires; e)* *Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité; f)* *Demander ou recevoir de l'aide de quiconque, de quelque manière que ce soit, pour se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité; g)* *Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle. ».*

Après l'attribution du prix Nobel de la paix 2017 à l'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN) dont faisait partie en 2017 Le Mouvement de la Paix, l'attribution en 2024 du Prix Nobel de la Paix à l'association japonaise Nihon Hidankyo est un nouvel encouragement à poursuivre les campagnes conduites au plan national et international pour l'élimination totale des armes nucléaires.

A cette occasion le Mouvement de la paix tient à souligner combien l'ensemble des campagnes conduites en faveur du désarmement nucléaire se complètent, et combien sont complémentaires les actions conduites pour obtenir que la France signe et ratifie le traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et respecte le Traité de Non-Prolifération (TNP) signé par la France aux termes duquel la France s'est engagée à agir pour l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre d'un processus de désarmement multilatéral, négocié et progressif.

L'appel international pour l'élimination totale des armes nucléaires qui sont « illégales, dangereuses, coûteuses et immorales » qui débute en cette année 2025, 80 ans après les bombardements atomiques des USA sur Hiroshima et Nagasaki. Cet appel avec comme premier signataire le Prix Nobel de la paix 2024 sera dans les mois à venir un nouvel outil au service de la mobilisation des opinions publiques sur tous les continents.

Les tâches à accomplir sont énormes et nécessitent la mobilisation en France et au plan international de toutes et tous dans la diversité des opinions ou appartenances philosophiques, politiques, syndicales et associatives pour gagner cette bataille décisive pour la survie de l'humanité et le maintien d'une planète vivable.

Il faut dans le même temps poursuivre les actions pour une réduction progressive des arsenaux nucléaires à travers des négociations bilatérales ou multilatérales en relançant des accords tels que les traités START entre les États-Unis et la Russie, obtenir la ratification universelle du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE) que les USA se refusent à ratifier empêchant ainsi son entrée en vigueur, renforcer les mécanismes de vérification et de

contrôle international avec l'aide de l'AIEA, développer et assurer des garanties mutuelles de sécurité au plan d'espaces continentaux (CELAC en Amérique latine, obtenir une conférence Helsinki 2 en Europe etc) pour garantir la sécurité des Etats non dotés. En effet, ces États, qui ont renoncé à développer l'arme nucléaire (souvent en signant le TNP), peuvent se sentir vulnérables face aux puissances nucléaires, comme le prouve l'agression de l'Ukraine par la Russie, ou les bombardements illégaux d'Israël sur l'Iran. Bien sûr, il faut encourager une diplomatie multilatérale inclusive, soutenir et développer les zones Exemptes d'Armes Nucléaires (ZEAN), utiliser la diplomatie pour faire pression sur les États réticents, en particulier sur les Etats dotés pour qu'en signant le TIAN ils soutiennent les processus en cours dans le respect et la logique du TNP.

La mise en œuvre progressive du TIAN dans le prolongement du TNP permettra d'engager une dynamique de désarmement fondée sur la prévention des risques humanitaires et environnementaux. L'urgence humanitaire et environnementale impose d'éliminer au plus vite la menace que constituent les armes nucléaires.

Cela exige que les Nations Unies, les États, la société civile et les acteurs internationaux continuent d'œuvrer ensemble dans ce sens.

Les cérémonies et manifestations qui accompagneront le 80ème anniversaire des bombardements atomiques des USA sur Hiroshima et Nagasaki et qui se dérouleront au Japon, en France et dans le monde seront autant de moments utiles pour le renforcement des actions conjointes entre sociétés civiles et partenaires nationaux ou internationaux.

Saint-Ouen, le 7 juillet 2025
Le Mouvement de la Paix